

ACCIDENT***survenu à l'hélicoptère immatriculé FGGRS***

Evénement :	arrachement de la porte en opération de treuillage.
Cause identifiée :	vérifications incomplètes avant opération de treuillage.

Conséquences et dommages : porte arrachée.

Aéronef : hélicoptère Eurocopter AS 355 F2 " Ecureuil".

Date et heure : 23 février 1999 à 10 h 20.

Exploitant : société.

Lieu : en mer, à 4 NM au nordouest de Calais (62).

Nature du vol : travail aérien.

Personnes à bord : 1 pilote, 1 mécanicien "treuilliste" + 1.

Titres et expérience :
- pilote 45 ans, PLH de 1996 10045 heures de vol dont 970 sur type et 55 dans les trois mois précédents.
- mécanicien "treuilliste", plus de 6000 treuillages.

Conditions météorologiques : non contributives à l'accident.

Circonstances

Le vol vise à déposer un pilote du port sur le pont d'un bateau.

Le pilote du port est attaché au câble de treuillage et lors de la mise en tension de celui-ci la porte est arrachée puis tombe en mer.

Au début de la manœuvre de treuillage, le câble s'est trouvé mal positionné et passait sous le coin inférieur de la porte sans que cette anomalie soit détectée. De ce fait, à la mise en tension du câble, la porte a été soulevée et arrachée.